2026-071

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260217-2026071-DE

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 FEVRIER 2026 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**	**Présents** : Christian JOLLY, le Maire, Franck CHAMPAGNE, Delphine HELLOCO, Vincent LE BERR, Romuald TANGUY, Virginie LAIGLE, Didier LE VEXIER, Céline AUFFRAY, Laëtitia HENRY, Pierre CHOUPEAUX, Virginie PHILIPPE, Sandra LE GUILLOUX, Michel LE COQ, Chantal BOUHIER, Patrick JAGOREL, Claire SERRE.
Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**	**Procurations** : Gaëlle SCHOUMAKER à Franck CHAMPAGNE Jean-Pierre VARNIER à Didier LE VEXIER Emilie GICQUEL à Vincent LE BERR
	Secrétaire de séance : Laëtitia HENRY
	Date d'envoi de la convocation : le 12 février 2026
	Date de l'affichage : le 12 février 2026

DÉLIBERATION N°2026-071 Création d'un emploi permanent – Adjoint technique territorial

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2022-05-51 du 10 mai 2022,
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu du recrutement d'un cuisinier.

En conséquence, le Maire propose la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps complet pour exercer les fonctions de cuisinier à compter du 1er avril 2026.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260217-2026071-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ *D'adopter la proposition du Maire ;*
- ✓ *De modifier le tableau des effectifs comme indiqué en annexe ;*
- ✓ *D'inscrire au budget les crédits correspondants ;*
- ✓ *Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er avril 2026 ;*
- ✓ *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

La délibération est Adoptée ☒

Rejetée ☐

Pour copie conforme

Christian JOLLY

Le maire

MAIRIE de St-BRANDAN
Côtes-d'Armor 22800

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260217-2026071-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AVRIL 2026

Cadre	catégorie	Nombre	Pourvus	DHS		Service/Fonction
Service Administratif						
Attaché principal	A	1	0	35h	0%	VACANT
Attaché	A	1	1	35h	100%	Secrétaire général
Rédacteur	B	1	1	35h	100%	Ressources Humaines/Cimetière
mise à disposition CDG 22	B	0	0	17h30	50%	VACANT
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	35h	100%	Administrative Scolaire et Périscolaire/Comptabilité
Adjoint Administratif principal 2è classe	C	1	1	35h	100%	Urbanisme/Secrétariat des services techniques
Adjoint Administratif	C	1	1	35h	100%	Accueil-État Civil-Affaires générales- CCAS-Bureau de poste
Service Périscolaire						
Agent de maîtrise principal	C	1	1	33h	94,28%	Entretien et garderie Second de cuisine
		1	1	35h	100%	ATSEM-Référente
		1	0	35h	0%	VACANT
Agent de maîtrise	C	1	1	35h	100%	Référente garderie-entretien
		1	0	32h30	0,00%	VACANT
		1	0	35h	0%	VACANT
		1	1	31h	88,57%	ATSEM
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	35h00	100%	Référente garderie-entretien
Adjoint technique	C	1	1	28h00	80%	Agent d'entretien et garderie - restaurant scolaire
		1	1	35h00	100%	Cuisinier -Responsable du restaurant scolaire
Service Technique						
Technicien principal 1ére classe	B	1	0	35h	0%	VACANT
Agent de maîtrise principal	C	1	0	35h	0%	VACANT
Agent de maîtrise	C	1	1	35h	100%	Responsable des Services Techniques / Chauffeur de poids lourds
		1	1	35h	100%	Agent polyvalent des Services Techniques / Espaces verts
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	35h	100%	Agent polyvalent des Services Techniques / Bâtiments
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	35h	100%	Agent polyvalent des Services Techniques / Espaces verts
Adjoint technique	C	1	1	35h	100%	Agent polyvalent des Services Techniques
		1	1	17h30	50%	Référent salles communales
Service culturel						
Assistant conservation principal 1ère classe	B	1	0	35h	0%	VACANT
Adjoint du patrimoine	C	1	1	35h	100%	Responsable Médiathèque
		1	1	17h30	50%	Agent Médiathèque-Rédaction du bulletin communal- communication
TOTAL		**27**	**20**		**19,13**	